

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRÊTÉ

-----

**N° SG 2024-266**

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,  
VU la demande formulée par le Radar (Bayeux) sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement, rue des Cuisiniers à l'occasion des visites-atelier familles,  
CONSIDERANT que cet événement aura lieu les samedis 25 mai, 8 juin, 13 juillet, 17 août, 21 septembre et dimanche 22 septembre 2024,  
CONSIDERANT que cet événement est de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – Le stationnement de tous véhicules et engins à deux roues sera interdit **les samedis 25 mai, 8 juin, 13 juillet, 17 août, 21 septembre et dimanche 22 septembre 2024** :

- *Rue des Cuisiniers, parking du Violet, sur 2 places de stationnement.*

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par le Radar.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** - Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

**Article 5** – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Bayeux, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quinze avril deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation  
Patrick CREVEL

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

